

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2018

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et M. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO–LIEVRE, Michèle CECCHINI, Christophe HECKMANN, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Sylvie CULLMANN donne procuration à Christian KLIPFEL, Fabrice FISCHER donne procuration à Marie-José SCHALLER, Jean-Michel STEPHAN donne procuration à Pierre MAMMOSSER

Membres absents : Céline GEFFROY, Isabelle MULLER, Éric HUBERT

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 12 avril 2018 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le vendredi 6 avril, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2018
- Réunions, rencontres et manifestations

2. BUDGET PRIMITIF 2018

- Tarifs communaux 2018
- Tarifs de location du relais culturel
- Crédits des écoles 2018
- Subventions 2018
- Récompenses des concours locaux 2018
- Contributions aux organismes intercommunaux
- Fiscalité locale : vote des 4 taxes locales
- Budget primitif 2018 : sections de fonctionnement et d'investissement
- Autorisations de programmes : investissements Jardin de la Saline, Maison des Associations et Ecole maternelle
- Budget annexe de l'éco-quartier

3. PROJETS ET TRAVAUX

- Jardin de la Saline :
 - Phase 1 : Avenant au lot 2 : travaux de voirie et réseaux humides
 - Espace couvert - validation de la phase AVP
- La Maison des Associations : attribution des lots Echafaudages et Désamiantage
- Ecole maternelle : avenant au lot peinture
- Circulations douces : avenant au lot 5

4. URBANISME

- Acquisition et revente du terrain REMPP
- Projet FUNFROCK : contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la reconversion de la Friche Funrock- SERS
- Convention d'occupation du domaine public à HOHWILLER pour implantation du SRO suite au changement de position
- Convention d'occupation du domaine public pour mobilier urbain publicitaire

5. PERSONNEL COMMUNAL

- Heures supplémentaires de dimanche
- Embauche de deux agents contractuels en besoin saisonnier

6. DIVERS

- Période estivale : fermeture de la mairie les samedis matins
- Ouverture de permanences de conciliation de justice
- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le compte- rendu de la séance du 7 mars 2018

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS 2 ABSTENTIONS (José POZUELO et Véronique PHILIPPS)

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 7 mars 2018**

08.03.2018

- Syndicat mixte de la région de Soultz-sous-Forêts : réunions de bureau et de comité pour le compte administratif et les orientations budgétaires
- Intervention à l'INET
- Réunion avec les potentiels investisseurs - projet FUNROCK

10.03.2018

- Réception des travaux de la rue de Seltz

11.03.2018

- Programmation des travaux de l'association foncière de Soultz-sous-Forêts

12.03.2018

- Réunion de la commission Fleurissement et Illuminations
- Réunion sur la liaison cyclo-piétonne Soultz-Lobsann

13.03.2018

- Réunion de bureau de la Communauté de communes essentiellement consacrée aux comptes administratifs

14.03.2018

- Réunion de réseau BDBR

15.03.2018

- Musée du Pétrole : lancement d'une étude de réalisation d'un nouveau musée à Merckwiller. L'ouverture de ce nouveau musée positionnerait Soultz-sous-Forêts comme porte d'entrée de l'activité touristique de l'Outre Forêt.
- Echange avec Mme GRAUSS/Ecole élémentaire au sujet d'incivilités et d'actes de violence dans et aux abords de l'école
- Réunion avec MM. Graff d'ES-géothermie et Sadorge, Directeur du pôle de compétitivité Fibres-Energievie pour la mise sur pied d'une conférence bisannuelle sur la géothermie profonde à Soultz-sous-Forêts
- Ecole maternelle : conseil d'école

16.03.2018

- Association des Maires de France 67 : conseil d'administration
- Terrain REMPP et projet d'acquisition par M. MESSEMER- point à l'odj
- Réunion expertise – 37 rue Seltz

17.03.2018

- Vernissage de l'exposition Mus'art- Kutzenhausen
- AG du musée du pétrole
- Journée solidaire des paroisses catholique et protestante

18.03.2018

- AG Club Vosgien
- Manifestation cyclo à Schoenenbourg

19.03.2018

- Cérémonie à l'occasion de la Libération de Wissembourg
- Réunion sur les circulations douces dans le canton par le Conseil départemental : création de pistes cyclables entre 2019 et 2022 pour relier l'axe Soultz-sous-Forêts/Wissembourg et Piémont /Wissembourg

20.03.2018

- Commission Communication, Démarche participative, Evénementiel

21.03.2018

- Réunion du Conseil Départemental : ateliers croisés « Faire équipe avec les territoires »
- Rencontre avec la présidente de SOFAR : départ de la famille de réfugiés
- Conseil communautaire : comptes administratifs, ressources humaines, principes de gestion des ZA après leur transfert à la communauté de communes

22.03.2018

- Agence de l'eau : réunion technique sur la gestion des coulées de boue
- Réunion sur l'organisation de Noël en Outre-Forêt à la communauté de communes

23.03.2018

- Réunion à la DDT au sujet de la passerelle du projet d'aménagement les Jardins de la Saline : l'instruction est en cours
- Rencontre avec Gérard Kasper pour l'accueil de l'équipe nationale féminine de handball du Canada

24.03.2018

- Harmonie Municipale de Rittershoffen : concert de Printemps
- Rencontre avec les parents d'élèves/ Ecole élémentaire
- Assemblée générale « Les amis de la ligne Maginot »
- Assemblée générale du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

25.03.2018

- Tournoi des écoles de Hand-Ball : HBCSK

26.03.2018

- Réunion de travail avec RHB dans leurs locaux
- Point d'étape du PLH
- Syndicat des eaux : pas d'augmentation du prix de l'eau

27.03.2018

- Commission développement économique
- Demande du cirque Bostok pour une implantation sur le Bruehl
- Commission du SCOTAN sur les bourgs-centres : ont été réaffirmés les trois axes à développer pour la vitalité des bourgs centres : accessibilité, animation et services.

28.03.2018

- Groupe de travail 1870-2020
- Rencontre chez Gunther-Walter au sujet de l'aménagement du Rond-Point
- Inspection de la brigade de gendarmerie locale

29.03.2018

- Rencontre avec le Maire de Wissembourg au sujet de la mutualisation : un point d'étape avec le Maire de Wissembourg a permis de constater que la mutualisation a eu des effets très positifs sur la fréquentation des salles de spectacles : hausse de la fréquentation et mobilité des publics. La programmation et la politique d'abonnement communes seront poursuivies. Pour autant, il apparaît nécessaire de consolider les moyens humains : la médiation culturelle ainsi que le suivi technique du bâtiment et des spectacles doivent être relocalisés pour être au plus proche des réalités de notre commune. Une ré-organisation sera proposée très rapidement.
- Rencontre avec le conseil départemental au sujet du projet Les jardins de la Saline
- Commission Projets et travaux

31.03.2018

- Union départementale des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin- Section Alsace du Nord : parcours sportif

03.04.2018

- Rencontre avec Monsieur OTT concernant un projet de festival de Country au parc BRUEHL du 17 au 20 août 2018
- Syndicat mixte de la région de Soultz-sous-Forêts : réunion de bureau et comité sur le budget et la contribution aux frais de fonctionnement du complexe sportif par la commune qui s'élève à 40.000 €- point à l'odj

04.04.2018

- Commission des Finances
- CSO : ouverture de plis pour les lots 1 et 2 de la Maison des Associations – point à l'ordre du jour

05.04.2018

- Rencontre avec les pompiers pour l'annonce d'un changement à la tête de l'UT
- Signature chez le notaire pour l'acquisition de la propriété FUNFROCK

06.04.2018

- Réunion des piscines : pas d'augmentation pour les communes adhérentes

07.04.2018

- SCOTAN : Construire l'avenir transfrontalier de l'Alsace du Nord

10.04.2018

- Réunion du SYCOFOSE

11.04.2018

- Conseil communautaire : séance budgétaire

12.04.2018

- Réunion à l'AFPA en présence du Député REISS et de la Conseillère régionale ISINGER

Le Maire ouvre la séance en précisant que le budget s'inscrit dans un contexte positif. L'augmentation de plus de 7% des contributions directes sans modification des taux permet d'aborder le budget 2018 de façon sereine. Le budget de 2018 est un budget de réalisation de travaux importants : Ecole maternelle, Maison de la musique et des Associations, Jardins de la Saline, Circulations douces,... Ce budget 2018 confirme le développement et la présence de Soultz-sous-Forêts au cœur de l'Alsace du Nord. L'avant dernier budget de la mandature marque donc un point d'orgue de cette stratégie.

Dans sa dynamique de développement de bourg centre, notre commune est reconnue par la Région et également par le conseil départemental dans son rôle de pivot entre Haguenau et Wissembourg.

Les projets d'animations tels que la sphère de DRACHENBRONN, le musée du Pétrole, le golf de LAMPERTSLOCH placent par ailleurs Soultz-sous-Forêts comme porte d'entrée des offres touristiques qui émergent dans le territoire.

La dynamisation de la localité doit donc s'affirmer autour de trois axes :

- L'accessibilité : création d'aires de stationnement, gare SNCF, circulations douces
- Les animations : la culture et la construction d'un espace couvert
- Les services : les activités paramédicales, les commerces et plus généralement l'ensemble des activités tertiaires.

POINT 2 : BUDGET PRIMITIF 2018

• Tarifs communaux 2018

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs applicables en 2017. Le tarif des photocopies couleurs aux associations est ajouté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs communaux 2018 comme suit :

	PROPOSITION 2018
PHOTOCOPIES	
tout public NB	0,20 €
tout public (photocopie document de la mairie)	0,10 €
Associations NB	0,10 €
Associations couleur A4	0,20 €
Associations couleur A3	0,40 €
CONCESSIONS DE CIMETIERE	
- <i>tombe simple (2m x 1m)</i>	
15 ans	50,00 €
30 ans	100,00 €
50 ans	250,00 €
- <i>tombe double (2m x 2m)</i>	
15 ans	100,00 €
30 ans	200,00 €
50 ans	500,00 €
COLUMBARIUM	
15 ans	900,00 €
30 ans	1 200,00 €
50 ans	2 550,00 €
intervention sur case (ouverture et fermeture)	30,00 €
CAVURNES	
15 ans	1 000,00 €
30 ans	1 300,00 €
50 ans	3 000,00 €
HEURE OUVRIER	29,00 €
VENTE	
- marché trimestriel ou commerce ambulant	1,00 €/ml
- vente camion	100,00 €

KERMESSE	
auto scooter	240,00 €
mini scooter	87,00 €
circuit des neiges	240,00 €
manège pour enfants	87,00 €
château fantôme	87,00 €
trampoline	60,00 €
piscine bulle sur eau	42,00 €
mare aux canards	21,00 €
stands divers (confiserie, tir, loterie, jeux d'adresse, pêche...)	42,00 €
divers appareils	87,00 €
gaufres - crêpes – boissons – glace	42,00 €

Il est précisé que si des animations devaient s'ajouter à la Kirwe, de nouveaux tarifs, si nécessaire, seront présentés au conseil municipal.

- **Tarifs de location des salles communales**

	LOCATIONS DEMANDEES	TARIFS SOULTZ-SOUS- FORETS	TARIFS EXTERIEURS
LOCATION A LA JOURNEE	Espace Rosentritt	190 €	250 €
	Espace Mary de Bode	280 €	370 €
	Hall-bar	70 €	95 €
	Cuisine	100 €	130 €
	Théâtre Michel Deutsch	450 €	600 €
	Foyer théâtre	70 €	95 €
	Ensemble rez-de- chaussée (sans cuisine)	400 €	550 €
	Ensemble rez-de- chaussée (avec cuisine)	500 €	680 €
	Configuration totale de l'espace culturel	800 €	1 100 €
LOCATION AU WEEK-END vendredi 14h au dimanche 18h	Ensemble rez-de- chaussée (sans cuisine)	520 €	700 €
	Ensemble rez-de- chaussée (avec cuisine)	650 €	870 €

	Espace Rosentritt + cuisine	377 €	494 €
	Hall-bar	90 €	125 €
	Cuisine	130 €	170 €
	Configuration totale de l'espace culturel	1 150 €	1 600 €
LOCATION HORAIRE	Espace Rosentritt / occupation ponctuelle	Associations extérieures à Soultz-sous-Forêts	20 €
	Espace Mary de Bode / occupation ponctuelle		20 €
	Espace Rosentritt / occupation à l'année		10 €
	Espace Mary de Bode / occupation à l'année		10 €
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	Journée supplémentaire pour une manifestation (associations ou particuliers) supérieure à un week-end	50 €	
	Agencement de la salle	29 € / heure	
	Entretien	29 € / heure	
	Installations techniques son/lumières/vidéoprojection Le régisseur de la salle doit obligatoirement être présent.	31 € / heure	
LOCATIONS SPECIFIQUES	Associations de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller (1x par an / uniquement RDC)	Location	100 €
	Amicale Sapeurs-Pompiers, Croix Rouge, Jeunes Sapeurs-Pompiers, Maison de retraite du Soultzerland, Association 100 pour sang, Association de	Location gratuite	

	parents d'élèves de SSF	
	Activités politiques et syndicales	Location gratuite Facturation des heures techniques 31 € / heure
	Etablissements scolaires et structures publiques de la petite enfance et de l'enfance implantés sur la commune	Location gratuite Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures /par représentation/par jour au-delà facturation 31€
	Paroisse Protestante, Paroisse Catholique, Communauté Juive pour 1 manifestation/an (1 journée) "esprit fête paroissiale"	Location gratuite
	Manifestations officielles	Location gratuite
	Installations techniques son/lumières/vidéoprojection Le régisseur de la salle doit obligatoirement être présent.	15,50 € /heure les 6 premières heures 31 € / heure les suivantes
Associations dont les manifestations font partie du programme culturel de la ville et s'occupant elles-mêmes de la billetterie	Spectacle à entrée gratuite	Locaux et régisseur mis à disposition gratuitement
	Associations de Soultz-sous-Forêts avec spectacle à entrée payante	Locaux mis à disposition gratuitement Intervention gratuite du régisseur à raison de 6heures/représentation/jour au-delà facturation 31 € de l'heure
	Associations extérieures avec spectacle à entrée payante	Location 10% des recettes Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour au-delà facturation 31 € de l'heure

AUTRES SALLES			
		TARIFS SOULTZ-SOUS-FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Maison des associations		12€/heure/salle	12€/heure/salle
Mairie d'Hohwiller		12€/heure	12€/heure
Mairie salle annexe		20€/demi-journée ou soirée	30€/demi-journée ou soirée
Mairie salle de réunion		10€/heure	10€/heure
Mairie salle voûtée		50€/journée 80€/WE	70€/journée 110€/WE
Club House (pétanque-tennis)		20€/demi-journée ou soirée	30€/demi-journée ou soirée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer les tarifs communaux 2018 du relais culturel de La Saline et des autres salles communales comme suit ;
- **PRECISE** que ces tarifs sont applicables à compter du 13 avril 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

1. Crédits des écoles 2018

Le Maire rappelle que les crédits des écoles ont été réajustés en fonction des effectifs réels sur l'année scolaire 2016/2017 qui sont de 218 élèves pour l'école élémentaire et 119 élèves pour l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'allouer les crédits suivants aux écoles élémentaire et maternelle de Sultz-Sous-Forêts pour 2018 :

- **Ecole élémentaire de Sultz-Sous-Forêts**

Crédits de fonctionnement :

Fonctionnement	16.80€ / élève	3 880.62€
Bibliothèque		1 250.00€
Manuels scolaires	16.29€ / élève	3 763.73€
Site bilingue		500.00€
Matériel EPS		350.00€
Classe Ulis		400.00€
Sorties éducatives et scolaires	13.48€ / élève	3 113.97€

Les subventions pour sorties éducatives et scolaires sont à solliciter auprès du Maire et sont traitées au cas par cas. La commune prend en charge le tiers des dépenses engagées dans la limite annuelle de 13.48€ par élève.

Crédits d'investissement :

3 stores (reste à réaliser)	1 057.56€
Cornes de brume	360.00€
15 souris filaires pour ordinateurs de la classe mobile	225.00€
20 tables pour ordinateurs et liseuses VPI	1 437.60€
20 casiers	322.40€
VPI classe ULIS	2 949.60€
3 Talkie-Walkie	180.00€

- **Ecole maternelle de Soultz-Sous-Forêts**

Crédits de fonctionnement :

Fonctionnement	16.80€ / élève	1 965.51€
Revue pédagogiques		120.00€
Bibliothèque		450.00€
Site bilingue		200.00€
Matériel EPS		250.00€
Sorties éducatives et scolaires	8.10€ / élève	947.23€

Les subventions pour sorties éducatives et scolaires sont à solliciter auprès du Maire et sont traitées au cas par cas. La commune prend en charge le tiers des dépenses engagées dans la limite annuelle de 8.10€ par élève.

Crédits d'investissement :

2 tablettes numériques et housses de protection	918.00€
2 Talkie-Walkie	120.00€
Four micro-onde	100.00€
Lecteur CD	120.00€
Porte-manteaux	1 770.00€
Mobilier	3 000.00€
Cuisinière	1 000.00€

ADOpte A l'UNANIMITE**2. Subventions aux associations et organismes 2018**

Le Maire propose de revaloriser les subventions de fonctionnement 2018 aux associations sportives corrélativement à la hausse de la valeur locative et à l'inflation constatée, soit une revalorisation de 1.2%

Détail des différentes propositions :

- Participation communale à la licence des jeunes de moins de 18 ans : 13.80€ / licencié
- Participation communale à la double licence des jeunes de moins de 18 ans : 16.90€ / licencié
- Aide aux associations ne bénéficiant pas d'un local dédié pour leurs activités : 175.00€

- Chaque association pourra solliciter la commune pour une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une manifestation de grande envergure
- Subvention exceptionnelle de 100€ par manifestation pour les associations prêtes à intervenir lors des cérémonies organisées par la ville

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les différentes propositions de participations financières de la commune auprès des associations, et vote les montants des subventions 2018 comme suit ;
- **PRECISE** que ces subventions seront annexées au budget primitif 2018 ;
- **PRECISE** que les montants inscrits pour les associations n'ayant pas effectué leur demande de subvention 2018 au moment du vote du budget primitif sont prévisionnels et conditionnés au respect de la procédure de demande au cours de l'exercice 2018.

ASSOCIATION	TYPE DE SUBVENTION	BP 2018 (en €)
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
ASSOC AIKIDO	Reliquat 2017	27.20
	Fonctionnement 2018	165.60
BADMINTON CLUB OUTRE FORET	Fonctionnement 2018	565.80
CLUB VOSGIEN SECTION SOULTZ/S/F	Reliquat 2017	6.80
	Fonctionnement 2018	385.80
FOOTBALL CLUB SOULTZ/S/F	Reliquat 2017	108.80
	Fonctionnement 2018	884.00
HANDBALL CLUB SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2018	979.80
TENNIS CLUB SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2018	82.80
VELO CLUB NORD ALSACE	Reliquat 2017	13.60
	Fonctionnement 2018	1 483.80
ELSASS MB TRAILS	Reliquat 2017	173.00
	Fonctionnement 2018	175.00
LES COUREURS DE LA SALINE	Fonctionnement 2018	175.00
AMICALE CYCLOTOURISTE DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2018	800.40
CLUB DE QUILLES LA BOULE D'OR	Fonctionnement 2018	1 310.20
CLUB DE PETANQUE DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2018	275.20
JUDO CLUB DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2018	524.40
SKTAN CLUB	Fonctionnement 2018	345.00
TENNIS DE TABLE DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2018	262.20
CLUB DE FLECHETTES AU BOEUF	Fonctionnement 2018	175.00
AUTRES ASSOCIATIONS		
AMICALE SAPEURS POMPIERS SOULTZ/S/F	Reliquat 2017	348.00
	Fonctionnement 2018	350.00
PEL MEL	Fonctionnement 2018	175.00
	Exceptionnelle : Animation musicale 10 ans association	300.00
ASSOC DEFENSE ET PROMOTION LIGNE FERROVIAIRE	Reliquat 2017	173.00
	Fonctionnement 2018	175.00
COCKTAIL MELODIES	Reliquat 2017	173.00
	Fonctionnement 2018	175.00

ASSOC JEUNES SAPEURS POMPIERS	Fonctionnement 2018	303.60
LES CORS DES VOSGES	Fonctionnement 2018	175.00
HARMONIE MUNICIPALE CONCORDIA	Fonctionnement 2018	4 500.00
SECTION DANSE POINTE DE PIEDS	Exceptionnelle : Location salle pour spectacle de fin d'année	1 070.00
CIPAP	Contribution à l'entretien 2018	2 918.14
ASSOC 100 POUR SANG		175.00
CROIX ROUGE SECTION SOULTZ/S/F		525.00

En rouge : les montants prévisionnels dans l'attente de la demande de subvention pour 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Récompenses des concours locaux 2018

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de voter les montants des récompenses 2018 pour les concours locaux de fleurissement, d'illuminations et des plus belles vitrines des commerces comme suit :

CONCOURS LOCAUX	Fleurissement		Illuminations de Noël	Les plus vitrines des commerces
	Soultz-Sous-Forêts	Hohwiller		
1er prix	100 €	100 €	80 €	80 €
2e prix	75 €	75 €	65 €	60 €
3e prix	55 €	55 €	65 €	30 €
4e prix	45 €	45 €	35 €	30 €
5e prix	40 €	40 €	35 €	30 €
6e prix	30 €	30 €	20 €	30 €
7e prix	30 €	30 €	20 €	
8e prix	30 €	30 €	20 €	
9e prix	30 €	30 €	20 €	
10e prix	30 €	30 €	20 €	
11e prix			20 €	
12e prix			20 €	
13e prix			20 €	
TOTAL	465 €	465 €	440 €	260 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

1. Contribution aux organismes de regroupement

Le Maire communique à l'assemblée le détail des contributions votées par les différents syndicats auxquels adhère la commune et dont elle devra s'acquitter en 2018. Le montant global des participations est de 220 327.82€ (212 364.94€ en 2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les montants des contributions à verser aux organismes de regroupement pour l'année 2018 comme suit :

		ESP CONVIVAL	PLATEAU MULTISPORT	SALLE ANNEXE	DOJO	TOTAL : HEURES X SURFACE	TAUX OCCUPATION
	SURFACES	63,38	960,39	273,00	210,00	3 148 247,39	
HEURES	COLLEGE		1 181,00	694,00	484,00	1 425 322,59	45
	ASSOCIATIONS	1 483,50	1 483,50	119,00	817,50	1 722 924,80	55

	Contribution 2018
SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS	21 285.00
SIVU PISCINE	54 565.00
SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES (SYCOFOSE)	32 061.63
SYNDICAT DES VOSGES DU NORD- SYCOPARC	6 179.44
SICTEU EAUX PLUVIALES	106 236.75
	220 327.82

ADOpte A L'UNANIMITE

Contribution aux frais de fonctionnement du complexe sportif

Répartition des frais de fonctionnement

Le Syndicat Mixte de la Région de Soultz-sous-Forêts gère l'ensemble du complexe sportif. Une participation aux frais de fonctionnement est demandée à la Commune de Soultz-sous-Forêts. Cette participation est basée sur deux critères : le taux d'utilisation de l'équipement par les associations et le collège, et les surfaces utilisées. Ces critères sont variables d'une année à l'autre. En 2017, l'occupation des locaux se répartit comme suit :

Ce taux est appliqué aux postes suivants : les fluides, les communications, les produits d'entretien, le petit équipement, les divers fournitures, les contrôles, vérifications et maintenance, le coût de l'agent technique et 50% du temps de travail de l'agent administratif. En outre, la taxe foncière est proratisée selon les surfaces ce qui représente une prise en charge par la commune à hauteur de 43.56%.

Pour l'année 2017, la participation de la commune de Soultz-sous-Forêts est de 40 760.60€ (pour rappel : 45 413.12€ en 2016).

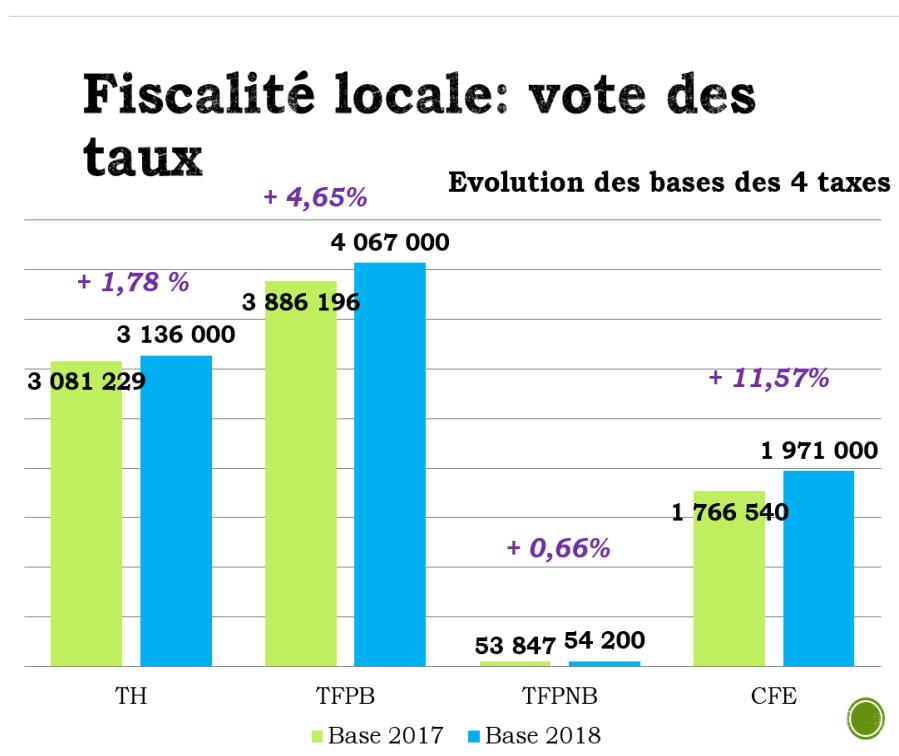
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation de la commune à hauteur de 40 760 € comme contribution aux frais de fonctionnement du complexe sportif

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Fiscalité locale : vote des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales

Le Maire informe le conseil municipal de la revalorisation des bases d'impositions par l'Etat. Celle-ci est de 1.2% pour l'exercice 2018. A taux constant, **le produit prévisionnel de l'imposition 2018 au titre de ces 4 taxes principales (TH, TFPP, TFPNB, CFE)** est de **1 624 261€**, soit une hausse de 7.16% par rapport au produit 2017.



La répartition du produit de ces taxes à taux constant est la suivante :

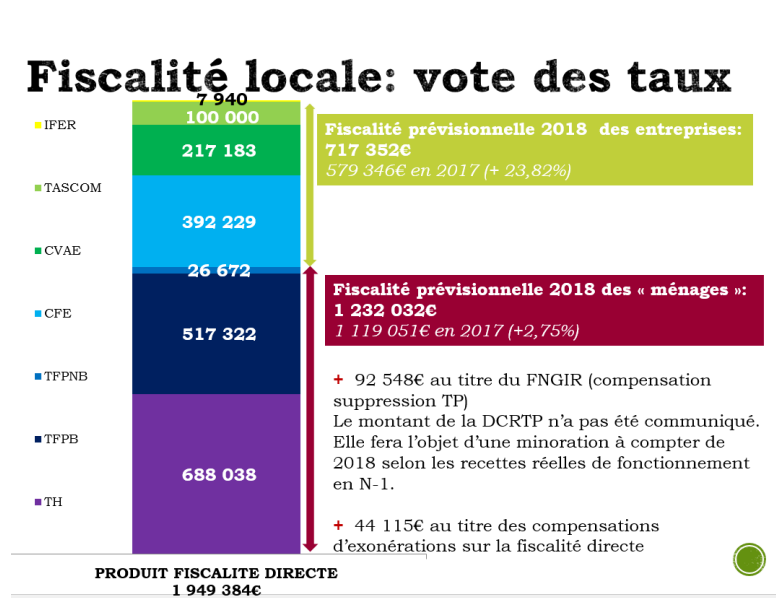
	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	3 136 000	688 038
Taxe foncière sur le bâti	4 067 000	517 322
Taxe foncière sur le non bâti	54 200	26 672
Cotisation foncière des entreprises	1 971 000	392 229
		1 624 261

Viennent s'ajouter au produit de ces 4 taxes :

- La **CVAE** pour un montant de **217 183€**, soit une hausse de 14.7% par rapport à 2018 ;
- La **TASCOM** dont le produit peut être estimé à **100 000€** au regard du non versement sur l'exercice antérieur de la contribution 2017 de supermarché LECLERC ;
- Les **IFER** pour un montant de **7 940€** ;
- Le produit de la **taxe additionnelle sur le foncier non bâti** pour un montant de **2 285€** ;

- Les **allocations compensatrices** relatives aux bases exonérées en 2017 pour un montant total de **44 115€** ;
- Le produit des compensations issu de la suppression de la taxe professionnelle à travers le **FNGIR** d'une part (**92 548€**) et la **DCRTP** d'autre part, dont le produit, qui n'a pu être déterminé par les services fiscaux à ce jour, devrait connaître une diminution suite à son intégration aux variables d'ajustement dans la dernière loi de finances.

Au total, hors DCRTP, le produit prévisionnel relatif à la fiscalité directe pour l'exercice 2018 est d'environ **2 088 332€**.



Au regard de la dynamique des bases de la fiscalité communale et de la suffisance des ressources nécessaires à la couverture du besoin de financement du budget 2018, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux en l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

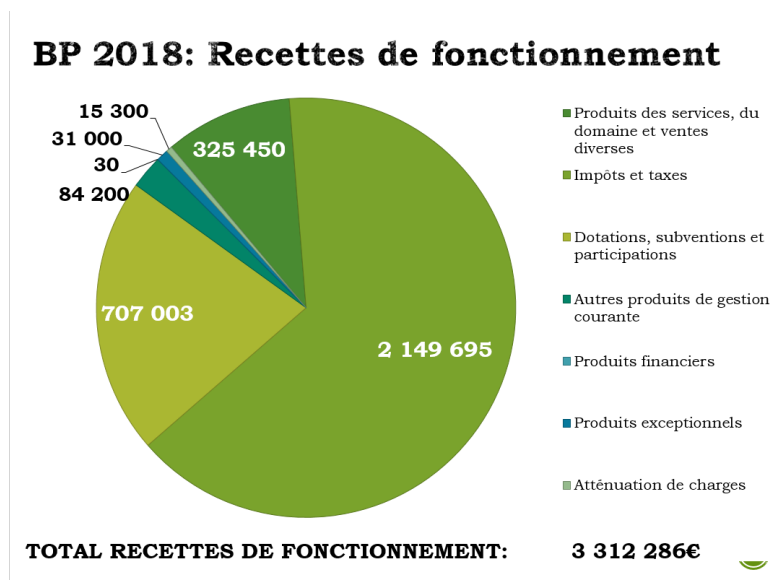
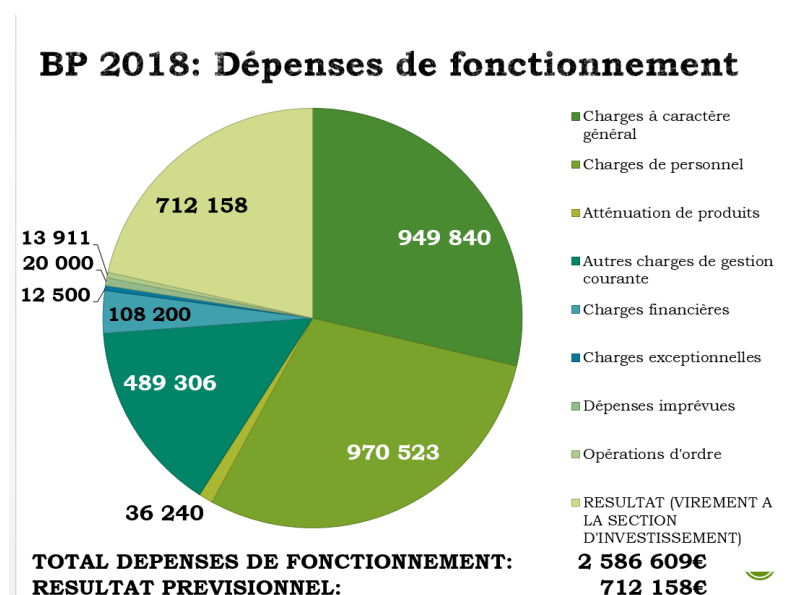
- **DECIDE** de maintenir les taux d'impositions des 4 taxes directes locales fixés comme suit :

Taxe d'habitation	21.94%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.72%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49.21%
Cotisation foncière des entreprises	19.90%

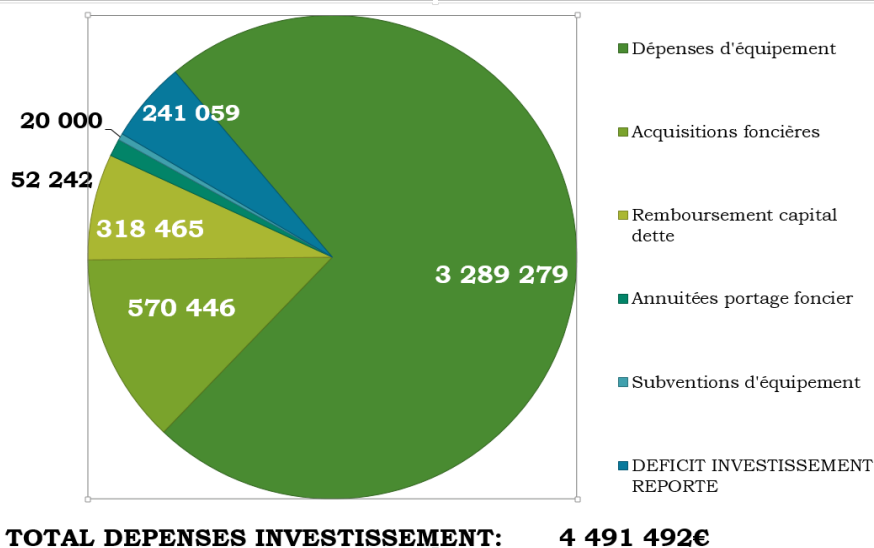
ADOpte A l'UNANIMITE

POINT 2 : BUDGET PRIMITIF 2018 : sections de fonctionnement et d'investissement

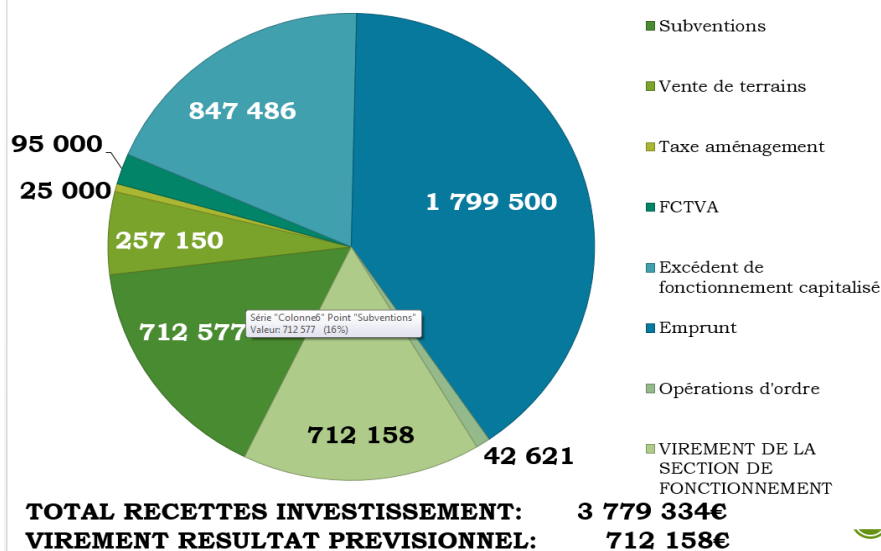
Le Maire cède la parole à Dominique STOHR, adjoint au Maire chargé des finances pour présenter le budget.



BP 2018: Dépenses d'investissement



BP 2018: Recettes d'investissement



Le Maire cède la parole à Alfred RINCKEL, adjoint au Maire chargé des travaux. Il présente le détail des opérations d'investissement.

BP 2018: Détail des opérations d'équipement



VOIRIE ET RESEAUX

	DEPENSES	RAR DEP.	RECETTES	RAR REC.
	176 980	38 436		
TRAVAUX ET INSTALLATIONS DE VOIRIE	113 830	12 142,55		
ECLAIRAGE PUBLIC	10 600	21 240,05		
MATERIEL ET TRAVAUX SECURITE INCENDIE	52 550	5 053,43		



AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ENVIRONNEMENT

	DEPENSES	RAR DEP.	RECETTES	RAR REC.
	1 184 000	210 587	320 000	315 143
AMENAGEMENT PARKING JARDIN DE LA SALINE	546 000		160 000	144 435,00
CONSTRUCTION HALLE COUVERTE	400 000		160 000	
SECURISATION DES ITINERAIRES DE CIRCULATIONS DOUCES	56 000	207 167,07		75 503,06
COULEES DE BOUE HOHWILLER	161 000			50 204,46
MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP	21 000	3 419,82		45 000,00



BP 2018: Détail des opérations d'équipement



ECOLE

	DEPENSES	RAR DEP.	RECETTES	RAR REC.
	376 250	440 243		77 434
MATERIEL DES ECOLES	12 503	1 057,56		
DIVERS TRAVAYX POLE SCOLAIRE	1 747			
EXTENSION ET RESTRUCTURATION ECOLE MATERNELLE PH 01 -02		439 185,39		77 434,35
EXTENSION ET RESTRUCTURATION ECOLE MATERNELLE PH 03	362 000			



CULTURE

	DEPENSES	RAR DEP.	RECETTES	RAR REC.
	26 706	14 617		
MATERIEL MEDIATHEQUE	3 390	8 391,90		
MATERIEL ESPACE CULTUREL LA SALINE	17 916	2 727,37		
DIVERS TRAVAUX SALINE	1 200			
INSTRUMENTS ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	4 200	3 497,98		



BP 2018: Détail des opérations d'équipement



SPORTS ET VIE LOCALE

DEPENSES	RAR DEP.	RECETTES	RAR REC.
702 330			

REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS	600 000		
TERRAINS SPORTIFS ET CLUB- HOUSE	38 330		
PARC DU BRUEHL	64 000		
MATERIEL FETE DE NOEL			



SERVICES GENERAUX

DEPENSES	RAR DEP.	RECETTES	RAR REC.
32 947	84 783		

MATERIEL POLE ADMINISTRATIF	6 900	403,20	
GITE D ETAPE - ANNEXE MAIRIE	249	1 302,72	
RENOVATION MAIRIE DE HOHWILLER		65 839,43	
MATERIEL TECHNIQUE	27 198	6 480,00	
CIMETIERES		10 758,00	



BP 2018: Détail des opérations d'équipement



AUTRES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

DEPENSES	RAR DEP.	RECETTES	RAR REC.
553 561	16 885	507 150	

DIVERS TRAVAUX		9 696,00	
MATERIEL DIVERS	3 300	7 189,20	
ACQUISITION/VENTES IMMEUBLES	550 261	507 150	

TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	DEPENSES	RAR DEP.	RECETTES	RAR REC.
	3 054 174	805 552	827 150	392 577



Adoption du budget primitif 2018 : BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement du budget principal 2018 est marquée par une stabilité des dépenses réelles par rapport au budget 2017 (+0.94%) et des recettes en hausse de 11%. Cette dynamique est essentiellement due à la fin des ponctions sur la dotation forfaitaire ainsi qu'à la croissance des bases d'imposition de la fiscalité communale. Par conséquent, l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement, qui permet de couvrir une partie des besoins de financement de la section d'investissement, s'élève à 712 157.70€ (+72.03% par rapport au BP 2017).

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses d'équipement 2018 sont estimées à 3 859 725.67€, dont 805 551.67€ de restes à réaliser. Les recettes liées à ces opérations d'équipement sont estimées à 1 219 726.87€, et sont composées de subventions ainsi que des recettes liées à la vente de terrains.

Le remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2018 est de 318 465€.

La section d'investissement s'équilibre notamment par le FCTVA 2016 (95 000€), l'emprunt souscrit en 2017 pour 1.5M dont 1M d'€ reste à débloquer, l'épargne brute dégagée lors de l'exercice 2017 en fonctionnement (847 486€) ainsi que l'épargne brute prévisionnelle 2018 (712 158€).

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 précisant les règles comptables et de présentation des budgets ;

VU la délibération du conseil municipal du 7 mars 2018 décidant d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement 2017, soit un montant de 847 485.95€, au compte 1068 de la section d'investissement ;

CONSIDERANT les restes à réaliser 2017 et les autorisations de programme en section d'investissement ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2018 présenté lors de la commission finances du 4 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2018, par nature et par chapitre, en équilibre réel comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	3 312 678.00€
SECTION D'INVESTISSEMENT :	4 491 491.91€
TOTAL BUDGET PRINCIPAL :	7 804 169.91€

- **PRECISE** que les dépenses et les recettes ont été évaluées de manière sincère et n'ont fait l'objet d'aucune majoration ou minoration ;
- **PRECISE** que le remboursement des annuités en capital de la dette, pour un montant de 317 465.00€, est couvert par des ressources propres en section d'investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS DEUX ABSTENTIONS (Christian KLIPFEL et Sylvie CULLMANN)

Annexe :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2018	Pour rappel: 2017		Evolution en %	
		Prévision BP + DM	Réalisé	BP 2018 / 2017	BP 2018 / CA 2017
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général	949 840,00	947 655,00	935 977,23	0,23%	1,48%
012 - Charges de personnel	970 523,00	951 302,00	926 543,37	2,02%	4,75%
014 - Atténuation de produits	36 240,00	27 313,00	27 313,00	32,68%	32,68%
65 - Autres charges de gestion courante	489 306,00	498 475,00	467 757,88	-1,84%	4,61%
66 - Charges financières	108 200,00	107 200,00	99 374,45	0,93%	8,88%
67 - Charges exceptionnelles	12 500,00	13 000,00	7 466,16	-3,85%	67,42%
022 - Dépenses imprévues	20 000,00	17 687,00	-	13,08%	-
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 586 609,00	2 562 632,00	2 464 432,09	0,94%	4,96%
RESULTAT PREVISIONNEL HORS OPERATIONS D'ORDRES	726 069,00	422 062,00	938 212,95	72,03%	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 911,30	5 000,00	90 727,00	178,23%	-84,67%
023 - RESULTAT (VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT)	712 157,70	417 062,00	847 485,95	70,76%	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 312 678,00	2 984 694,00	2 555 159,09	10,99%	29,65%
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------

RECETTES					
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	325 450,00	233 800,00	426 736,17	39,20%	-23,74%
73 - Impôts et taxes	2 149 695,00	1 951 437,00	2 105 431,80	10,16%	2,10%
74 - Dotations, subventions et participations	707 003,00	686 727,00	678 725,53	2,95%	4,17%
75 - Autres produits de gestion courante	84 200,00	76 400,00	81 259,22	10,21%	3,62%
76 - Produits financiers	30,00	30,00	24,46	0,00%	22,65%
77 - Produits exceptionnels	31 000,00	21 000,00	96 909,55	47,62%	-68,01%
013 - Atténuation de charges	15 300,00	15 300,00	13 558,31	0,00%	12,85%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 312 678,00	2 984 694,00	3 402 645,04	10,99%	-2,64%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	-
002 - Excédent de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 312 678,00	2 984 694,00	3 402 645,04	10,99%	-2,64%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2018	Restes à réaliser	Total crédits 2018
DEPENSES			
20 - Immobilisations incorporelles	36 000,00	-	36 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	15 000,00	5 000,00	20 000,00
21 - Immobilisations corporelles	3 018 174,00	805 551,67	3 823 725,67
SOUS-TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 069 174,00	810 551,67	3 879 725,67
16 - Emprunts et dette assimilée	318 465,00	-	318 465,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations	52 242,32		52 242,32
SOUS-TOTAL DEPENSES FINANCIERES	370 707,32	-	370 707,32
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 439 881,32	810 551,67	4 250 432,99
001 - Déficit d'investissement reporté (2016)	241 058,92	-	241 058,92
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	3 680 940,24	810 551,67	4 491 491,91

RECETTES			
13 - Subventions d'investissement	320 000,00	392 576,87	712 576,87
16 - Emprunts et dettes assimilées	798 499,99	1 000 000,00	1 798 499,99
SOUS-TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	1 118 499,99	1 392 576,87	2 511 076,86
10 - Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00	-	120 000,00
1068 - Excédent cumulé de fonctionnement capitalisé	847 485,95	-	847 485,95
165 - Dépôts et cautionnement	1 000,00		1 000,00
024 - Produit des cessions	257 150,00	-	257 150,00
SOUS-TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 225 635,95	-	1 225 635,95
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 344 135,94	1 392 576,87	3 736 712,81
021 - Virement en provenance de la section de fonctionnement	712 157,70	-	712 157,70
040 - Opérations d'ordre entre sections	13 911,30	-	13 911,30
041 - Opérations patrimoniales	28 710,10	-	28 710,10
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	754 779,10	-	754 779,10
TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	3 098 915,04	1 392 576,87	4 491 491,91

3. Autorisations de programmes : investissements Jardin de la Saline, Maison des Associations et Ecole maternelle

Révision des autorisations de programme et de la répartition des crédits de paiement

Lors de sa délibération du 11 avril 2017, le conseil municipal avait décidé de l'ouverture de deux autorisations de programme :

- AP001 « Aménagement du Jardin de la saline » : 900 000€
- AP002 « Rénovation de la maison des associations » : 500 000€

Les crédits dédiés aux différentes opérations de travaux auxquelles ont été affectées les AP s'avèrent insuffisant au regard des montants issus de l'APD et/ou des évolutions des projets.

AP001 : Aménagement des jardins de la Saline

	COUT MARCHE / APD		RAPPEL: ESTIMATION AUTORISATION DE PROGRAMME VOTEE EN 2017	
RESTATIONS	HT	TTC	HT	TTC
TRAVAUX AMENAGEMENT PARKING	444 001,73	532 802,08	367 450,00	440 940,00
Voirie	264 696,53	317 635,84		
Avenant voirie (branchement réseaux)	12 000,00	14 400,00		
Réseaux secs	92 716,42	111 259,70		
Aménagement paysagers	74 588,78	89 506,54		
MAITRISE D'ŒUVRE ET FRAIS ANNEXES	29 355,52	35 226,62	22 830,55	27 396,66
Maîtrise d'œuvre (3,90%)	17 316,07	20 779,28	14 330,55	17 196,66
MOE Tranche conditionnelle 1	1 725,00	2 070,00	1 725,00	2 070,00
MOE Tranche conditionnelle 3	3 575,00	4 290,00	3 575,00	4 290,00
MOE Tranche conditionnelle 5	3 200,00	3 840,00	3 200,00	3 840,00
Plans topographiques	1 712,50	2 055,00		
Frais d'annonces	579,20	695,04		
Coordination SPS	1 247,75	1 497,30		
SOUS-TOTAL AMGT PARKING	473 357,25	568 028,70	390 280,55	468 336,66
TRAVAUX CONSTRUCTION HALLE COUVERTE	368 370,00	442 044,00	300 000,00	360 000,00
Gros-œuvre	55 000,00	66 000,00		
Charpente métallique	80 800,00	96 960,00		
Couverture	40 000,00	48 000,00		
Bardage serrurerie	114 000,00	136 800,00		
Electricité éclairage	19 900,00	23 880,00		
Sanitaire	8 800,00	10 560,00		
Options fermeture	49 870,00	59 844,00		
MAITRISE D'ŒUVRE ET FRAIS ANNEXES	62 420,83	74 905,00	18 000,00	21 600,00
Etude de faisabilité	3 850,00	4 620,00		
Maîtrise d'œuvre (15,90%)	58 570,83	70 285,00	18 000,00	21 600,00
SOUS-TOTAL HALLE COUVERTE	430 790,83	516 949,00	318 000,00	381 600,00
COUT TOTAL	904 148,08	1 084 977,69	708 280,55	849 936,66

VU les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017 fixant les principes en matière de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

VU la délibération du conseil municipal du 11 avril 2017 approuvant l'ouverture des autorisations de programme AP001 « Jardin de la Saline » et AP002 « Rénovation et mise en conformité de la maison de la musique et des associations ;

CONSIDERANT le bilan de réalisation 2017 des autorisations de programme AP001 « Jardin de la Saline » et AP002 « Rénovation et mise en conformité de la maison des associations » présenté lors du conseil municipal du 7 mars 2018 ;

CONSIDERANT les incidences financières liées à l'évolution des opérations relatives d'une part à l'aménagement du Jardin de la Saline et d'autre part à la rénovation de la maison de la musique et des associations ;

Il est proposé au conseil municipal de réviser les autorisations de programme de la façon suivante :

- L'AP001 « Aménagement du Jardin de la Saline » est renommée « Redynamisation du centre-ville »
- **AP001 : Redynamisation du centre-ville**

NOUVEAU MONTANT		1 090 000		
Nouvelle répartition des CP par exercice		2017	2018	2019
		34 100	950 000	105 900
Financement annuel	FCTVA	5 594	153 213	17 370
	Subvention DETR		100 000	44 000
	Subvention CD67		175 000	25 000
	Subvention Région		105 000	15 000
	Emprunt / autofinancement	28 506	416 787	4 530

L'AP001 est affectée selon la répartition suivante :

- 570 000.00€ à l'opération « Aménagement d'un parking »
- 520 000.00€ à l'opération « Construction d'un espace couvert et multifonctionnel »

Le Maire précise que l'autorisation de programme intègre la requalification du chemin du Seltzbach et de la passerelle, non prévues initialement.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS TROIS ABSENTIONS (Christian KLIPFEL, Sylvie CULLMANN et Anne ZYTO)

- **AP002 : Rénovation et mise en conformité de la maison de la musique et des associations**

AP002 : Rénovation de la maison des associations

- Affectation à l'opération « rénovation et mise en conformité de la maison de la musique et des associations » :

+ 100 000€ entre estimation initiale et chiffrage APD

+ 200 000€ liée à la nécessité de procéder au désamiantage des façades et des toitures

NOUVEAU MONTANT		870 000		
Nouvelle répartition des CP par exercice		2017	2018	2019
		12 670	600 000	257 330
Financement annuel	FCTVA	2 079	98 424	42 212
	Emprunt / autofinancement	10 591	501 576	215 118

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Budget annexe de l'éco-quartier

Coût prévisionnel de l'aménagement des terrains

Le coût prévisionnel d'aménagement avait été initialement estimé à 331 850€ lors du conseil municipal du 6 juillet 2016. Néanmoins, les travaux de raccordement au réseau eau et au réseau gaz n'avaient pas été pris en compte dans le compte d'exploitation initial. Le coût supplémentaire généré par ces travaux est de 20 466 € diminué d'environ 2 638 € HT de remboursement des travaux pour le raccordement au réseau gaz.

DEPENSES		RECETTES	
Achat des terrains	68 589,00 €	VENTE DES TERRAINS	
Frais d'acte	3 850,00 €	Vente du foncier pour le locatif social (190€/m² * 4 parcelles) total 7,4 ares	60 800,00 €
Voirie provisoire	98 900,00 €	Vente des 4 lots accession (total 14,5ares)	152 250,00 €
Réseau gaz	6 225,00 €		
Réseau eau	14 241,00 €	SUBVENTIONS	
Voirie définitive	112 499,00 €	Subvention CD67 Quartier + (Etudes)	25 000,00 €
Bornage foncier	2 500,00 €		
Plan topographique	950,00 €	RBST DE FRAIS	
DEPENSES		RECETTES	
Etudes de sol	2 170,00 €	Travaux desserte gaz	2 638.00€
AMO	10 588,00 €		
Maîtrise d'œuvre	31 300,00 €		
Mission SPS	700,00 €		
Frais d'insertion	1 482,00 €		
Frais de publicité	2 500,00 €		
COUT DES TRAVAUX	356 494,00 €	RECETTES TOTALES	240 688.00 €

Les travaux d'extension du réseau électrique pour intégrer l'écoquartier sont à la charge du budget principal de la commune et ne sont donc pas compris dans le coût d'aménagement des terrains.
Ci-dessous l'évolution du coût de l'opération et du déficit d'aménagement :

DEPENSES	Coût aménagement initial (DCM 06/07/2016)	Coût d'aménagement corrigé au 09/04/2018
Achat des terrains et frais d'acte	73 850.00	72 439.00
Travaux de viabilisation	208 000.00	231 865.00
Etudes	50 000.00	48 208.00
Publicité	-	2 500.00
	331 850.00	356 494.00

RECETTES

Vente des terrains pour locatif social (190€/m²)	60 800.00	60 800.00
Vente des terrains pour logements individuels (10.500 € HT soit 12.600 TTC)	152 250.00	152 250.00
Subvention CD67 études	25 000.00	25 000.00
Remboursement partiel des travaux sur desserte gaz par GRDF	-	2 638.00

DEFICIT D'AMENAGEMENT	- 93 800.00	- 115 806.00
------------------------------	--------------------	---------------------

Subvention CD67 déficit d'aménagement	47 425.00	50 000.00
Subvention du budget principal de la commune	47 425.00	65 806.00

A noter que la contribution de la commune intègre l'aménagement du petit parc de l'écoquartier qui est en fait un parc public, notamment pensé comme un levier d'intégration de l'écoquartier dans l'ensemble du secteur du Salzbaechel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification du coût d'aménagement des terrains du budget de lotissement « Eco Quartier ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Adoption du budget primitif 2018 : BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT « ECO QUARTIER DU SALZBAECHEL »

Le budget annexe de lotissement « Eco quartier » a été clôturé en 2017 avec un stock de terrains en cours d'aménagement valorisé à 107 589€, stock correspondant au montant des travaux réalisés en 2017 auquel sont soustraites les avances sur subventions versées par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et le remboursement partiel des travaux de desserte en gaz par GRDF. Les travaux restant à réaliser, ainsi que la cession du terrain du budget de la commune vers le budget annexe, sont inscrits au BP 2018 pour un montant de 231 906€. Ainsi, la valeur prévisionnelle du stock de terrains aménagés est de 339 495€.

La vente de deux lots individuels est escomptée pour 2018 au prix de 10 500.00€ H.T. l'are, conformément à la délibération du conseil municipal du 8 juin 2016, soit une recette prévisionnelle de

80 000€ inscrite au BP 2018. Le prix de vente des terrains se traduisant par une moins-value de 32 545€ par rapport au coût d'aménagement, le solde de la subvention au titre des études (20 000€) ainsi qu'une nouvelle avance au titre de la prise en charge de 50% du déficit d'aménagement (12 545€) par le Conseil Départemental 67 sont inscrits en recettes afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 précisant les règles comptables et de présentation des budgets annexes de lotissement ;

CONSIDERANT le coût prévisionnel des travaux de viabilisation pouvant être estimé à 356 494.00€ ;

VU la délibération du conseil municipal du 8 juin 2016 fixant le prix à l'are des lots individuels à 10 500.00€ H.T. ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2018 présenté lors de la commission finances du 4 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2018, par nature et par chapitre, en équilibre réel comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	458 040.00€
SECTION D'INVESTISSEMENT :	447 084.00€

ADOpte A L'UNANIMITE

TABLeAU DE SYNtHESE

DEPENSES		RECETTES	
Terrain cédé du budget principal au budget annexe	68 589,00	Vente 2 terrains individuels (10 500€ l'are)	80 000,00
Travaux voirie provisoire et réseaux	28 802,00	Subvention CD67 - Etudes	20 000,00
Voirie définitive et réseaux	112 499,00	Subvention CD67 - Déficit aménagement	12 545,00
Maîtrise d'œuvre / SPS / études	9 666,00	Emprunt	226 950,00
Frais annexes (acte, insertion et publicité)	6 350,00		
Frais financiers (intérêts emprunt)	6 000,00		
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	231 906,00	SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	339 495,00
Stock de terrains aménagés au 31/12/2017 (travaux déjà réalisés en 2016 et 2017)	107 589,00		
TOTAL DEPENSES	339 495,00	TOTAL RECETTES	339 495,00

PRESENTATION CONFORME A LA DELIBERATION

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Terrain cédé du budget principal au budget annexe	68 589,00	Vente 2 terrains individuels (10 500€ l'are)	80 000,00
Travaux voirie provisoire et réseaux	28 802,00	Subvention CD67 - Etudes	20 000,00
Voirie définitive et réseaux	112 499,00	Subvention CD67 - Déficit aménagement	12 545,00
Maîtrise d'œuvre / SPS / études	9 666,00		
Frais annexes (acte, insertion et publicité)	6 350,00		
Frais financiers (intérêts emprunt)	6 000,00		
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	231 906,00	SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	112 545,00
Stock de terrains aménagés au 31/12/2017 (travaux déjà réalisés en 2016 et 2017)	107 589,00	Valeur du stock	339 495,00
Valeur réelle des terrains sortis du stock en 2018 (2 lots individuels)	112 545,00	Autres opérations d'ordre	6 000,00
Autres opérations d'ordre	6 000,00		
SOUS-TOTAL OPERATIONS ORDRE	226 134,00	SOUS-TOTAL OPERATIONS ORDRE	345 495,00
TOTAL DEPENSES	458 040,00	TOTAL RECETTES	458 040,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		Emprunt	226 950,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	226 950,00
Déficit investissement reporté (= valeur du stock au 31/12/2017)	107 589,00	Stock de terrains aménagés au 31/12/2017 (travaux déjà réalisés en 2016 et 2017)	107 589,00
Valeur du stock	339 495,00	Valeur réelle des terrains sortis du stock en 2018 (2 lots individuels)	112 545,00
SOUS-TOTAL OPERATIONS ORDRE	447 084,00	SOUS-TOTAL OPERATIONS ORDRE	220 134,00
TOTAL DEPENSES	447 084,00	TOTAL RECETTES	447 084,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
LIBELLE	CREDITS 2018
011 - Charges à caractère général	225 906,00
66 - Charges financières	6 000,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	231 906,00
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	220 134,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	6 000,00
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	226 134,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	458 040,00

RECETTES	
LIBELLE	CREDITS 2018
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 000,00
77 - Produits exceptionnels	32 545,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	112 545,00
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	339 495,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	6 000,00
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	345 495,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	458 040,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
LIBELLE	CREDITS 2018
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	0.00
040 - Opérations d'ordre entre sections	339 495,00
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	339 495,00
001 - Déficit d'investissement reporté	107 589,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	447 084,00

RECETTES	
LIBELLE	CREDITS 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	226 950,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	226 950,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	220 134,00
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	220 134,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	447 084,00

7. PROJETS ET TRAVAUX

- Jardin de la Saline :

- Principe d'aménagement d'une aire de camping-car

La communauté de communes a décidé de financer l'implantation d'une aire de Camping-car sur le ban communal de Soultz-sous-Forêts. En séance du 4 octobre 2017, il avait été décidé d'implanter cette aire à l'angle rue du Château/rue de la Saline. Après vérification de la pertinence de cet emplacement (proximité des résidences), il est proposé de le modifier.

L'aménagement de la phase parking des Jardins de la Saline crée l'opportunité d'implanter l'aire de camping-car sur cet espace grâce, notamment, à la mutualisation des réseaux humides et de l'adduction d'eau permettant par ailleurs de recevoir les mobiles homes des forains dans de bonnes conditions lors de la Kirwe.

Les frais liés au raccordement de la borne camping-car s'élève à 2830 € HT

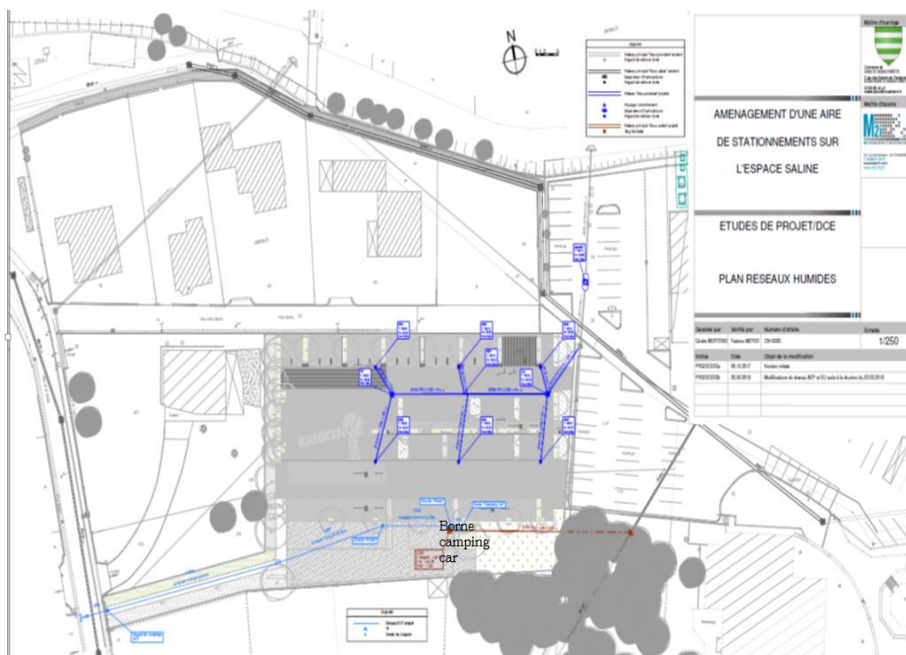
L'achat de la borne est estimé à 2 400 € HT

Une proratisation, avec la communauté de communes, des travaux liés au réseau d'assainissement et au réseau d'eau potable est proposé à 50/50.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve la création d'une aire de camping-car dans le cadre de la réalisation de la phase 1 de l'opération Jardins de la Saline
- Approuve la répartition des dépenses avec la communauté de communes sur le mode de répartition 50%-50% des dépenses éligibles
- Autorise le Maire à signer une convention financière avec la communauté de communes

- Phase 1 : Avenant au lot 02 : travaux de voirie et réseaux humides-répartition des dépenses avec la communauté de communes



Le présent avenant a pour objectif de prendre en compte des éléments d'évolution du projet, Jardins de la Saline-phase 1.

- Création d'un réseau d'assainissement pour permettre une évacuation des eaux usées respectueuses de l'environnement
- Modification des tracés et tranchées du réseau d'eau potable pour permettre d'en optimiser l'utilisation

Les dépenses liées à l'installation de la borne de camping - car seront partagées avec la communauté de communes de l'Outre-Forêt selon la répartition 50/50.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

VU le marché public conclu le 20 novembre 2017 pour un montant de 264 696.53 € HT avec l'entreprise PONTIGGIA pour le lot 02 « travaux de voiries et de réseaux humides » dans le cadre des travaux des Jardins de la Saline phase 1;

CONSIDERANT le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour des travaux complémentaires de création d'un réseau d'assainissement et de modification des tracés et tranchées d'eau potable pour un montant de 12 072 €HT

CONSIDERANT que les modifications cumulées induisent une augmentation de 4.6 % du montant du marché initial ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré

- APPROUVE l'avenant n° 1 du lot 02
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 2

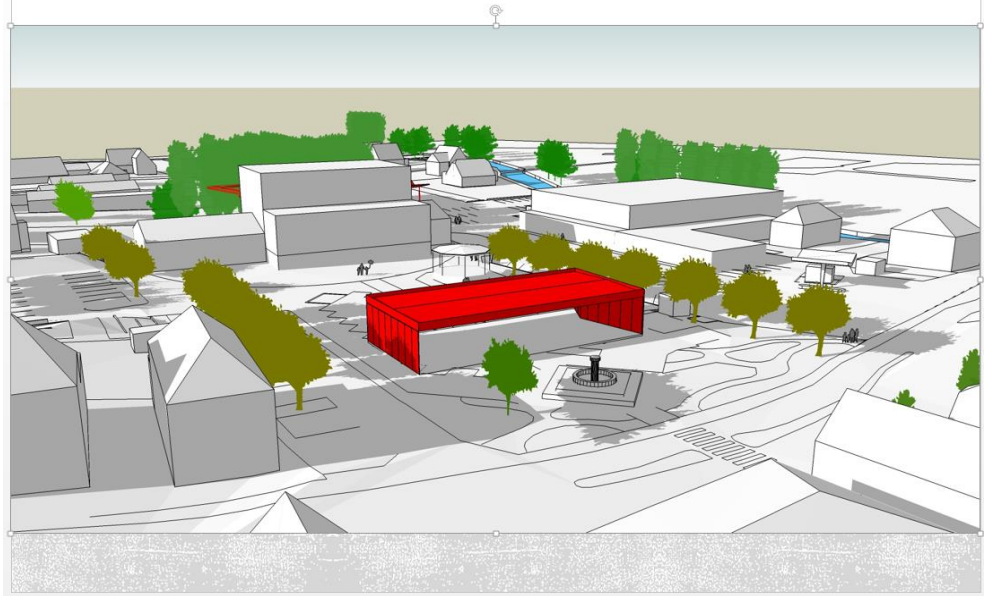
ADOpte A L'UNANIMITE

▪ Espace couvert - validation de la phase AVP

L'AVP prend en compte les différentes remarques et décisions :

- l' éclairage interconnecté au réseau d'éclairage public ou géré directement depuis le tableau électrique dédié pour limiter le fonctionnement et les consommations d'énergie hors manifestation.
- proposition d'éclairage alternative (lignes lumineuses dans l'épaisseur du grill de scène). Cette solution reste vulnérable aux actes d'incivilités.
- Installation de prises de courant en attente dans l'espace technique du plafond pour ajouter des projecteurs

Vue aérienne



Enveloppe financière prévisionnelle

Estimatif des travaux (valeur Juillet 2017) :

	CONCOURS (357 m²)	AVP (364 m²)	AVP (355 m²)
Gros-œuvre / Aménagements extérieurs / Installation chantier :	43 500 € HT	55 000 € HT	65 315 €
Charpente métallique / Sous face technique :	102 500 € HT	80 800 € HT	74 650 €
Couverture :	48 900 € HT	40 000 € HT	41 240 €
Bardage / Serrurerie:	90 100 € HT	114 000 € HT	115 150 €
Electricité / Eclairage :	10 000 € HT	19 900 € HT	19 900 €
Sanitaire / Assainissement (Descente d'eau pluviales):	5 000 € HT	8 800 € HT	8 800 €
TOTAL:	300 000 € HT	318 500 € HT	325 055 €
OPTIONS:			
étanchéité bicouche sans gravillon		- 5 900 € HT	
végétalisation au lieu de gravillons		7 900 € HT	
couche de peinture de finition d'atelier		2 870 € HT	
Panneaux d'informations		5 000 € HT	
Bâche de protection + rail de fixation	40 000 € HT	40 000 € HT	
OPTIONS			
Plus value pour étanchéité bicouche avec gravillons			8 450 €
PV pour végétalisation au lieu de gravillons			19 450 €
PV pour couche de peinture de finition d'atelier			2 870 €
PV pour panneau d'information			5 000 €
Panneaux de protection + rail de fixation			35 000 €
Rail de fixation seul			10 500 €



La solution de fermeture côté ouest n'est pas validée à cette étape. Un rail intégré à la toiture permettra de compléter l'équipement par des panneaux plein acier dans un second temps.

Les options suivantes sont retenues :

- Simple bi-couche en toiture qui permet de réduire les dépenses sur le lot Gros œuvre/ aménagement extérieur /installation chantier
- Plus-value pour couche de peinture de finition en atelier
- Plus-value pour installation d'un panneau d'information
- Pré installation d'un rail seul

Le coût total des travaux s'élèverait à 343 425 €HT.

Thomas Ruby demande s'il sera possible de poser du gravillon plus tard. Le Maire répond que la charpente ne sera pas calibrée pour cela.

Cathy Wagner demande si le rangement des panneaux, s'ils sont installés dans un second temps, sera toujours possible dans les piliers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'AVP tel que présenté avec les options mentionnées
- **APPROUVE** le montant de 343 425 €HT
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental

ADOpte A L'UNANIMITE

- **La Maison des Associations : attribution des lots Echafaudages et Désamiantage**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer le lot 01 « Echafaudages » à l'entreprise FREGONESE de Mundolsheim pour un montant de 16 123.50 € HT

- **DECIDE** d'attribuer le lot 02 « Désamiantage » à l'entreprise HANAU de Bouxwiller pour un montant de 87 260 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes d'engagement correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **Ecole maternelle : avenant 2 au lot 9 « Peintures »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

VU le marché public conclu le 10 janvier 2018 pour un montant de 19 101.42€ HT avec l'entreprise MARMILLOD PEINTURES pour le lot 09 « peintures » dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle ;

VU l'avenant n°1 conclu le 9 mars 2018 pour un montant de 1 873.58€ H.T. ;

CONSIDERANT le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour des travaux complémentaires de peintures des radiateurs et de la tuyauterie d'un montant de 3 550.00€ H.T. ;

CONSIDERANT que les modifications cumulées induisent une augmentation de 28.4% du montant du marché initial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification n°2 du lot 09 pour un montant de 3 550.00€ H.T.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

ADOpte A L'UNANIMITE

- **Travaux de sécurisation des itinéraires de circulations douces : Modification n°2 : lot 06– Site propre impasse des 7 fontaines**

Conformément aux décisions antérieures du Conseil Municipal, les travaux prévus dans le cadre du lot 06 « Site propre impasse des 7 fontaines » ont été modifiés de la manière suivante :

- Pose d'enrobé pour assurer la pérennité de l'ouvrage,
- Installer les barrières dans des fourreaux pour leur maintenance.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur les incidences financières liées aux modifications apportées au lot 6 afin de permettre la signature d'un avenant au marché initial.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

VU le marché public conclu le 13 juillet 2015 pour un montant global de 335 062.75€ H.T. avec l'entreprise ARTERE Construction et Travaux Publics pour la réalisation des travaux de sécurisation des itinéraires de circulations douces ;

VU la modification n°1 au marché initial conclue le 14 novembre 2017 pour un montant supplémentaire de 35 290.15€ H.T.

CONSIDERANT le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour une modification des travaux chiffrée à 9 407.00€ H.T. ;

CONSIDERANT que cette proposition de modification, ajoutée aux modifications antérieures, induit une augmentation de 13.34% du montant du marché initial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification n°2 pour un montant de 9 407.00€ H.T.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6 : URBANISME

- Acquisition et revente du terrain REMPP

En séance du 10 janvier 2018, le conseil municipal avait adopté à l'unanimité moins 4 abstentions le principe d'une vente de terrain, terrain REMPP, section 5 n°34 et n°38.

Le frais engagés par la commune s'élèvent à 188 560 €.

L'évaluation des domaines par un avis rendu le 26 février 2018, s'élève à 141 500€ pour la totalité des surfaces c'est-à-dire 34.97 ares.

Le projet immobilier du potentiel acquéreur se décomposerait comme suit : 3 immeubles R+2, soit environ 18 logements.

Le potentiel acquéreur serait intéressé par les superficies suivantes

Zone UA : 21.22 ares

Zone UJ : 3.13

La zone IIAU resterait acquise à la collectivité.

Un certificat d'urbanisme sera demandé pour vérifier la faisabilité du projet, notamment sur la partie occupée par une grange.

Le Maire évoque un ancien dossier similaire concernant une vente dans la zone d'activité : à ce jour rien n'a été construit. Le Maire propose que des clauses soient adossées à la vente.

Pour que la vente du terrain EX-REMPP reste conforme au projet urbain de la ville de mener une politique d'urbanisation des dents creuses et de répondre aux demandes de logements, le Maire souhaite que des conditions résolutives soient inscrites à la vente à savoir :

- L'acquéreur prend l'engagement d'affecter le terrain à la construction de logements
- La construction devra commencer dans les deux ans et être achevée dans les quatre ans de la date de l'acte de vente
- Pour éviter toutes opérations spéculatives la ville interdit à l'acquéreur de céder, vendre ou aliéner sous toute forme, l'immeuble acquis, le tout sans son consentement dans un délai de 10 ans à compter de la date de l'acte de vente

La totalité des surfaces à vendre serait de 24.35 ares.

Suite à des discussions, l'offre de prix par l'acquéreur est de 180 000€ (hors frais de notaire et de géomètre). Ce qui équivaut à 7392 €/ are.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide de solliciter la rétrocession anticipée du terrain ex REMPP à l'établissement public foncier

Accepte de détacher une partie de la parcelle située en zone UJ

Approuve la vente de terrains situés en zone UA et la moitié de la superficie des terrains situés en zone UJ

Approuve les conditions résolutives suivantes

- L'acquéreur prend l'engagement d'affecter le terrain à la construction de logements
- La construction devra commencer dans les deux ans et être achevée dans les quatre ans de la date de l'acte de vente
- Pour éviter toutes opérations spéculatives la ville interdit à l'acquéreur de céder, vendre ou aliéner sous toute forme, l'immeuble acquis, le tout sans son consentement dans un délai de 10 ans à compter de la date de l'acte de vente

Décide d'un prix de vente de 180 000€ par l'achat (hors frais de notaire et de géomètre). Ce qui équivaut à 7392 €/ are.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Projet FUNFROCK : contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la reconversion de la Friche Funrock- SERS

Dans le cadre du projet FUNFROCK, la ville souhaite se faire accompagner dans le cadre de la reconversion de cette friche.

La SERS (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg) a notamment pour mission l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Suite à la présentation du projet, la SERS propose une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les points suivants :

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage assumera les missions suivantes :

- Appui juridique et technique de la collectivité sur l'ensemble de l'opération jusqu'à la désignation d'un opérateur (procédures d'urbanisme, procédures environnementales, études en matière de dépollution, désamiantage, relations avec l'ABF) ;
- Aide au choix de prestataires intellectuels pour les études nécessaires au déroulement de l'opération (étude sol complémentaire, diagnostic amiante, ...) y compris rédaction des cahiers des charges nécessaires à la consultation et analyse des offres ;
- Accompagnement dans la procédure de préemption ;
- Consultation des investisseurs/usagers intéressés afin de déterminer leurs besoins et d'affiner la programmation ;
- Elaboration d'un programme et d'un cahier des charges de consultation à destination des opérateurs ;
- Accompagnement dans le choix de l'opérateur – appel à projet et jusqu'à la cession éventuelle (dans la limite de la durée du contrat).

La durée de la mission est prévue sur 24 mois. Le montant de la rémunération est de 14 500 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Approuve le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la reconversion de la friche Funrock

Autorise le Maire à signer la convention avec la SERS

ADOpte A L'UNANIMITE

- Convention d'occupation du domaine public à HOHWILLER pour implantation du SRO suite au changement de position

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique, l'implantation du SRO initialement prévue à HOHWILLER a été modifiée. Le SRO sera implantée rue de HOFFEN.

La délibération suivante serait à prendre

Vu la délibération du 8 février 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Approuve la nouvelle implantation du SRO à Hohwiller

Autorise le maire à signer la convention de servitude au profit de ROSACE

ADOpte A L'UNANIMITE

- Convention d'occupation du domaine public pour mobilier urbain publicitaire

Le Maire propose que ce point de l'ordre du jour soit traité dans une séance ultérieure.

POINT 7 : RESSOURCES HUMAINES

- **Création de deux postes saisonniers contractuels**

Sur la base de l'article 3-1 : accroissement saisonnier d'activité (CDD) pour le fleurissement de la collectivité.

Création d'un poste d'agent de maitrise non titulaire à temps non complet ;

Pour 6 mois, la durée hebdomadaire de service est établie comme suit :

- 24h hebdomadaire du 01/05/2018 au 30/06/2018
- 20h hebdomadaire du 01/07/2018 au 30/09/2018
- 24h hebdomadaire du 01/10/2018 au 31/10/2018

Grade : agent de maitrise non titulaire, catégorie hiérarchique C échelon 01, indice brut 353 indice majoré 329.

Sur la base de l'article 3-1 : accroissement saisonnier d'activité (CDD) pour le fleurissement de la collectivité.

Création d'un poste d'agent de maitrise non titulaire à temps non complet.

- 4h hebdomadaire du 01/07/2018 au 30/09/2018

Grade : agent de maîtrise non titulaire, catégorie hiérarchique C, échelon 01 indice brut 353 indice majoré 329.

Missions : arrosage et entretien courant des espaces verts publics de la commune de Hohwiller.

Approbation de la création de deux postes saisonniers contractuels

ADOpte A L'UNANIMITE

- **Heures supplémentaires de DIMANCHE (février et mars)**

Pour le mois de février 2018

JUNG Jean-Yves

Dimanche 18 février 2018 : 1.5 h intervention sur la commune pour salage.

Dimanche 25 février 2018 : 1h intervention à la saline souci sur le circuit d'eau chaude et un court-circuit, location de la Salle par l'association des commerçants de Soultz-sous-Forêts.

Pour le mois de mars 2018

GORGUS Thomas

Dimanche 18 mars 2018 : 3h déneigement

KREISS Eric

Dimanche 18 mars 2018 : 3h déneigement

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 7 : DIVERS

- Période estivale : fermeture de la mairie les samedis matin

Il est proposé que la mairie soit fermée les samedis 21-28 juillet et 4-11-18 août

- Ouverture de permanences de conciliation de justice

Ces permanences tenues par un conciliateur habilité par le ministère de la justice, auront lieu tous les 1^{ers} mardis du mois de 14h à 17h. Les rdv se prennent à la mairie. A partir du mois d'avril 2018.

- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

Préparation de la journée citoyenne : le mercredi 18 avril à 18h30

Date du prochain CM : Mercredi 2 mai à 20h15